

Rectorat
3 boulevard
de Lesseps
78017
Versailles
Cedex

Délégation
Académique aux
Relations
Européennes,
Internationales et à la
Coopération
DAREIC
Dossier suivi par
Chantal
CHABBAL
Tél.
01 30 83 44 16
Tcp.
01 30 83 51 84
Mél
Chantal.chabbal
@ac-versailles.fr

Le Recteur de l'Académie
Chancelier des Universités

A

**Mesdames et Messieurs les Chefs des
établissements publics et privés sous contrat**

**S/C de Madame et Messieurs les Inspecteurs
d'Académie, directeurs des services
départementaux de l'Éducation Nationale**

Versailles, le 1er septembre 2016

**Objet : Programme « Voltaire » - pour la période 2017-2018 - Echanges individuels
franco-allemands d'élèves – Appel à candidatures**

Réf. : Note de service ministérielle n° 2016-084 du 7-6-2016

Le programme Voltaire permet à des jeunes français et allemands d'effectuer en tandem un séjour de six mois dans le pays partenaire. Il s'adresse aux élèves des classes de :

- **seconde des lycées d'enseignement général, technologique et professionnel**
- **troisième des collèges.**

Les candidats doivent étudier l'allemand (en LV1 ou LV2) et posséder un niveau satisfaisant dans cette langue.

Les élèves des classes de troisième candidats au diplôme national du **brevet pour la session 2017** pourront, s'ils le souhaitent, passer les épreuves de l'examen **dans leur académie d'origine** lors de la **session de rattrapage en septembre** et ainsi ne pas être obligés d'interrompre leur séjour à l'étranger. Ils devront en avoir fait la demande à leur chef d'établissement avant leur départ afin que toutes les dispositions nécessaires soient prises. En ce qui concerne l'épreuve orale obligatoire d'histoire des arts, il conviendra de veiller à ce que les élèves puissent la passer avant leur départ à l'étranger. De même leur livret personnel de compétences devra être renseigné dans le temps imparti.

Le programme Voltaire repose sur la confiance réciproque de chacun des deux partenaires, de leurs familles et de leurs établissements scolaires envers le système d'enseignement du pays voisin. Ainsi, un participant ne devra pas être pénalisé dans son parcours scolaire malgré les différences entre les programmes et les méthodes de travail en vigueur dans chacun des deux pays. Il est conseillé par ailleurs aux établissements de formaliser un contrat d'études en amont de l'échange.

Pour assurer le soutien pédagogique des élèves tout au long de l'échange, les établissements d'origine et d'accueil doivent désigner chacun un **professeur-référent**. Il est rappelé à ce propos que **l'OFAJ propose une formation des professeurs-référents du 24 au 28 octobre 2016 à Berlin (inscriptions jusqu'au 7 septembre via le lien suivant : <https://www.dfjw.org/sites/default/files/tutorenf.pdf>).**

La durée du séjour dans le pays partenaire est de six mois. L'élève français réside d'abord en Allemagne de début mars 2017 à fin août 2017 ; l'élève allemand vient ensuite de début septembre 2017 à fin février 2018, les deux élèves, français et allemand, étant ensemble pour la durée du séjour.



2/2

Une demande de subvention peut être effectuée auprès de l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ). Celle-ci sera accordée par la Centrale Voltaire dans les limites fixées par les Directives de l'OFAJ et après réception des deux comptes-rendus d'échange (l'un produit à la fin du séjour et l'autre après l'accueil). Elle comprend une bourse **de 250 euros** pour des dépenses d'ordre culturel, ainsi qu'un forfait transport correspondant au double taux de la grille figurant dans les Directives de l'OFAJ (<http://www.ofaj.org/sites/default/files/PagesdeDirectives-2.pdf>).

La candidature doit s'effectuer impérativement en ligne sur :

<http://programme-voltaire.xialys.fr/>

Une fois la fiche de candidature complétée en ligne, elle sera imprimée en trois exemplaires et ajoutée aux autres pièces du dossier également en trois exemplaires. **Le dossier complet, composé des éléments suivants, sera remis par l'élève au chef d'établissement au plus tard pour le 4 novembre 2016 :**

- La fiche de candidature imprimée à la suite de l'inscription en ligne, dûment complétée et signée, comprenant l'accord parental ou du représentant légal et l'avis circonstancié de l'équipe pédagogique et du chef d'établissement ;
- Une **lettre de motivation** de l'élève, rédigée en français, à l'attention du chef d'établissement ;
- Un courrier **rédigé en allemand**, destiné à son futur partenaire et à sa famille, dans lequel le candidat **se présente de façon personnelle et détaillée**, puis **expose les motivations** qui l'incitent à partir en Allemagne pendant six mois et à accueillir un jeune Allemand pendant six mois ;
- **Au moins six photos récentes** présentant l'ensemble de la famille et le candidat, son lieu de résidence, son lycée, ses activités préférées ainsi que tout autre élément propre à éclairer sa personnalité, ses goûts et intérêts personnels et son cadre de vie. **Les photos seront collées ou imprimées sur une ou plusieurs feuilles de format A4**
- Une **lettre de présentation** rédigée par les parents ou le représentant légal du candidat, décrivant la famille et exposant la conception qu'elle se fait de l'échange (cette lettre peut être rédigée en français) ;
- Une copie des **deux derniers bulletins scolaires** de l'année précédente (classe de troisième ou de quatrième pour les élèves de troisième) ;
- Une lettre de recommandation d'un professeur de l'année précédente (facultatif).

Tout dossier incomplet sera refusé.

Le Chef d'établissement remettra le dossier en trois exemplaires (dans trois sous-chemises, contenant un exemplaire de chaque document, le tout non agrafé) au rectorat (DAREIC – A l'attention de Chantal Chabbal), en vue de la sélection académique, pour le :

18 novembre 2016 dernier délai.

Les familles seront informées de la sélection définitive à la fin du mois de janvier 2017. Il est à souligner que la participation au programme est conditionnée non seulement par le niveau scolaire et la motivation de l'élève, mais également par le nombre de candidats allemands.

Pour le Recteur et par autorisation

Lazare PAUPERT

Délégué Académique aux Relations Européennes,
Internationales et à la Coopération